

LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

CONSEIL EUROPEEN



Il réunit les chefs d'État ou de gouvernement des 27 pays de l'Union.

Il fixe les grandes orientations et les priorités.

Il tranche les questions non résolues par le Conseil des ministres

Président : Charles Michel (Belge).



BRUXELLES



CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE



Il réunit les 27 ministres des États membres, en fonction des sujets abordés. Le vote est à la majorité qualifiée.

Il représente les États membres.

Il discute, amende et vote les lois et le budget avec le Parlement européen.

La présidence est tournante : chaque pays de l'UE l'exerce à tour de rôle pour 6 mois.



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

FRANCFORT



Elle gère l'euro et la politique économique et monétaire commune.



Elle veille à la stabilité des prix et à la valeur de l'euro.

Présidente : Christine Lagarde (Française).



COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE

LUXEMBOURG



Elle veille à l'application du droit européen.

27 juges (un par État membre.)

PARLEMENT EUROPÉEN

STRASBOURG



Il regroupe 705 députés élus au suffrage universel pour cinq ans par les citoyens de l'UE.

Il représente les citoyens de l'UE.

Il discute, amende et vote les lois et le budget avec le Conseil de l'Union Européenne.

Président : David Sassoli (Italien).



Propose les lois européennes et le budget



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES



27 commissaires européens nommés pour 5 ans (1 par pays).

Elle propose les lois et le budget au Conseil de l'UE et au Parlement. Elle les fait exécuter et représente l'Union à l'international.

Présidente : Ursula von der Leyen (Allemande).



Propose les lois européennes et le budget



Devise de l'UE : Unie dans la diversité
Hymne : Ode à la joie de Ludwig van Beethoven